Ministère de la Santé
et des Services
sociaux
Québec

Direction générale de la santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 2 novembre 2020

Madame Heidi Yetman
Présidente
Association provinciale des enseignantes et
enseignants du Québec
17035 Brunswick Boulevard, Suite 1
Kirkland (Québec) H9H 5G6A

Madame la Présidente

Nous accusons réception de la correspondance que vous nous avez acheminée le 27 août dernier laquelle était également adressée à monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux et monsieur Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation. Dans cette dernière, vous nous faites part des préoccupations de vos membres concernant la rentrée scolaire 2020.

En réponse à certaines des propositions faites dans votre courriel, tel que de privilégier le respect de la distanciation physique en classe entre le troisième cycle du primaire jusqu'à la 5e année du secondaire, selon les recommandations des autorités de santé publique, elles ne sont pas, pour le moment, privilégiées. Les mesures sanitaires actuellement préconisées en milieu scolaire sont basées sur les dernières connaissances scientifiques et revues régulièrement avec le soutien de l'Institut national de santé publique (INSPQ). Ces mesures tiennent comptent du bien-être des enfants en contexte de COVID-19, mais aussi de la réalité du milieu scolaire québécois et de la situation épidémiologique au Québec. Il a été déterminé que les principes de groupes-classes (ou bulles-classes) et de limiter le nombre de groupes auxquels peut appartenir un jeune ont comme objectifs de limiter les éclosions de cas de COVID-19 dans les milieux scolaires.

… 2

Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-6700
Télécopieur : 418 266-6707
www.msss.gouv.qc.ca

Évidemment, ces principes doivent être accompagnés de toutes autres mesures d'hygiène recommandées par les autorités de santé publique : telles que le lavage des mains fréquent, le port des lunettes de protection, le maintien de la distanciation physique de deux mètres et le port du couvre-visage dans les aires communes pour les élèves de la 5e année du primaire à la 5e année du secondaire ainsi que pour tout le personnel des établissements d'enseignement publics et privés au Québec lorsque le principe de distanciation physique ne peut être respecté.

En ce qui concerne la ventilation des locaux, de manière générale, il est effectivement important qu'une ventilation efficace soit mise en place dans les écoles, en complémentarité des mesures de distanciation physique. Le risque de propagation au niveau de la ventilation a été étudié par plusieurs organisations à travers le monde et à ce jour, il n'existe pas d'études prouvant une transmission possible du virus (SRAS-CoV-2) par les systèmes de ventilation dans les bâtiments publiques comme les écoles, les milieux de soins et les domiciles. De plus amples informations sont disponibles dans le document : *COVID-19 : Environnement intérieur*, sur le site Internet de l'INSPQ.

Quant à l'installation systématique de barrières physique devant le bureau des enseignantes et enseignants, il faut savoir que le port d'équipement de protection est préconisé pour tout le personnel scolaire, si la distance physique de deux mètres avec les élèves ne peut être maintenue. Toutefois, il n'est pas nécessaire si la distanciation est respectée.

Des mesures additionnelles pourraient être déployées en milieu scolaire, au besoin, selon le système d'alertes régionales et d'intervention graduelle pour chacune des régions du Québec que vous trouverez sur le site Internet www.quebec.ca.

Soyez assurée que les mesures sanitaires recommandées pour le milieu scolaire sont basées sur les évidences scientifiques qui sont disponibles actuellement et qu'elles seront adaptées si nécessaire, selon l'évolution des connaissances et de la situation épidémiologique. Nous mettons tous nos efforts en œuvre, pour que les élèves du Québec aient une rentrée scolaire positive et sécuritaire, et ce, autant pour eux que pour leur famille, ainsi que pour le personnel des établissements scolaires, malgré le contexte actuel.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,

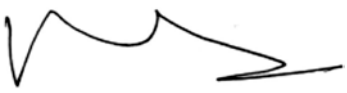

Horacio Arruda, M.D., FRCPC

N/Réf. : 20-MS-07524-08